

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - MAIRIE DE PAVIE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21320307800018

POSTE COMPTABLE : Centre des finances publiques AUCH VILLE

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : MAIRIE DE PAVIE (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	26
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	27
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	31
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	32
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	33
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	35
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	36
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	37
A4 - Etat des provisions	38
A5 - Etalement des provisions	39
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	40
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	41
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	42
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	43
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	44
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	45
A8 - Etat des charges transférées	46
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	47

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	48
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	51
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	52
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	53
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	54
B1.6 - Etat des engagements reçus	55
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	56
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	57
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	58
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	59

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	60
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	63
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	64
C3.2 - Liste des établissements publics créés	65
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	66
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	67

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	68
D2 - Arrêté et signatures	69

MAIRIE DE PAVIE - MAIRIE DE PAVIE - BP - 2021

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 32307	MAIRIE DE PAVIE MAIRIE DE PAVIE	BP 2021
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2602
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	28
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
CA GRAND AUCH COEUR DE GASCOGNE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1911721	2070168	787.13	882.54

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	758.765023	0
2	Produit des impositions directes/population	433.287087	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	724.82206	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	102.249108	0
5	Encours de dette/population	857.836553	0
6	DGF/population	95.356649	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.500897	0
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1.274296	0
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.141068	0
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	1.183513	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 205 987,59	1 895 987,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 310 000,59

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 205 987,59	2 205 987,59
--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	741 551,18	769 471,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	392 174,00	436 377,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 72 122,82	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 205 848,00	1 205 848,00
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 411 835,59	3 411 835,59
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	545 849,94	0,00	553 288,59	553 288,59	553 288,59
012	Charges de personnel, frais assimilés	977 440,00	0,00	988 924,00	988 924,00	988 924,00
014	Atténuations de produits	22 501,00	0,00	22 501,00	22 501,00	22 501,00
65	Autres charges de gestion courante	144 258,00	0,00	183 362,00	183 362,00	183 362,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 690 048,94	0,00	1 748 075,59	1 748 075,59	1 748 075,59
66	Charges financières	52 100,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
67	Charges exceptionnelles	101 500,00	0,00	78 531,00	78 531,00	78 531,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	94 900,00	0,00	97 700,00	97 700,00	97 700,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 938 548,94	0,00	1 974 306,59	1 974 306,59	1 974 306,59
023	Virement à la section d'investissement (5)	223 000,00	0,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	13 050,00	0,00	6 681,00	6 681,00	6 681,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		236 050,00	0,00	231 681,00	231 681,00	231 681,00
TOTAL		2 174 598,94	0,00	2 205 987,59	2 205 987,59	2 205 987,59

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 205 987,59
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	26 969,00	0,00	52 989,00	52 989,00	52 989,00
70	Produits services, domaine et ventes div	155 500,00	0,00	158 500,00	158 500,00	158 500,00
73	Impôts et taxes	1 216 061,00	0,00	1 281 113,00	1 281 113,00	1 281 113,00
74	Dotations et participations	387 837,00	0,00	369 378,00	369 378,00	369 378,00
75	Autres produits de gestion courante	18 000,00	0,00	19 100,00	19 100,00	19 100,00
Total des recettes de gestion courante		1 804 367,00	0,00	1 881 080,00	1 881 080,00	1 881 080,00
76	Produits financiers	1 052,00	0,00	716,00	716,00	716,00
77	Produits exceptionnels	3 900,00	0,00	4 191,00	4 191,00	4 191,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 809 319,00	0,00	1 885 987,00	1 885 987,00	1 885 987,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL		1 819 319,00	0,00	1 895 987,00	1 895 987,00	1 895 987,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	310 000,59
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 205 987,59
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	221 681,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	27 694,00	10 400,00	-4 395,82	-4 395,82	6 004,18
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	439 723,00	117 800,00	215 855,00	215 855,00	333 655,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	534 917,97	123 350,00	35 500,00	35 500,00	158 850,00
	Total des opérations d'équipement	1 298 427,00	140 624,00	9 093,00	9 093,00	149 717,00
	Total des dépenses d'équipement	2 300 761,97	392 174,00	256 052,18	256 052,18	648 226,18
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	512 000,00	0,00	429 000,00	429 000,00	429 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	46 499,00	0,00	46 499,00	46 499,00	46 499,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	558 499,00	0,00	475 499,00	475 499,00	475 499,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 859 260,97	392 174,00	731 551,18	731 551,18	1 123 725,18
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	198 045,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	208 045,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
	TOTAL	3 067 305,97	392 174,00	741 551,18	741 551,18	1 133 725,18

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	72 122,82
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 205 848,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 130 357,00	436 377,00	85 924,00	85 924,00	522 301,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 130 357,00	436 377,00	85 924,00	85 924,00	522 301,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	293 000,00	0,00	267 000,00	267 000,00	267 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	572 354,87	0,00	159 209,00	159 209,00	159 209,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 820,00	0,00	8 157,00	8 157,00	8 157,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 500,00	0,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00
	Total des recettes financières	893 674,87	0,00	451 866,00	451 866,00	451 866,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 024 031,87	436 377,00	537 790,00	537 790,00	974 167,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	223 000,00		225 000,00	225 000,00	225 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	13 050,00		6 681,00	6 681,00	6 681,00
041	Opérations patrimoniales (4)	198 045,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	434 095,00		231 681,00	231 681,00	231 681,00

MAIRIE DE PAVIE - MAIRIE DE PAVIE - BP - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		3 458 126,87	436 377,00	769 471,00	769 471,00	1 205 848,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
--	--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 205 848,00
---	--	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	221 681,00
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	553 288,59		553 288,59
012	Charges de personnel, frais assimilés	988 924,00		988 924,00
014	Atténuations de produits	22 501,00		22 501,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	183 362,00		183 362,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	50 000,00	0,00	50 000,00
67	Charges exceptionnelles	78 531,00	0,00	78 531,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	6 681,00	6 681,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	97 700,00		97 700,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		225 000,00	225 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 974 306,59	231 681,00	2 205 987,59

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 205 987,59
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	429 000,00	0,00	429 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	149 717,00		149 717,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	6 004,18	0,00	6 004,18
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	333 655,00	10 000,00	343 655,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	158 850,00	0,00	158 850,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	46 499,00	0,00	46 499,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 123 725,18	10 000,00	1 133 725,18

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	72 122,82
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 205 848,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	52 989,00		52 989,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	158 500,00		158 500,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		10 000,00	10 000,00
73	Impôts et taxes	1 281 113,00		1 281 113,00
74	Dotations et participations	369 378,00		369 378,00
75	Autres produits de gestion courante	19 100,00	0,00	19 100,00
76	Produits financiers	716,00	0,00	716,00
77	Produits exceptionnels	4 191,00	0,00	4 191,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 885 987,00	10 000,00	1 895 987,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	310 000,59
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 205 987,59
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	267 000,00	0,00	267 000,00
13	Subventions d'investissement	522 301,00	0,00	522 301,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 157,00	0,00	8 157,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		6 681,00	6 681,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		225 000,00	225 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	17 500,00		17 500,00
Recettes d'investissement – Total		814 958,00	231 681,00	1 046 639,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	159 209,00
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 205 848,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	545 849,94	553 288,59	553 288,59
6042	Achats prestat ^o services (hors terrains)	10 000,00	8 000,00	8 000,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	0,00	2 448,00	2 448,00
60611	Eau et assainissement	13 000,00	16 000,00	16 000,00
60612	Energie - Electricité	60 000,00	55 000,00	55 000,00
60613	Chauffage urbain	30 000,00	30 000,00	30 000,00
60622	Carburants	13 000,00	12 000,00	12 000,00
60623	Alimentation	90 000,00	90 000,00	90 000,00
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	13 000,00	13 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	40 000,00	45 000,00	45 000,00
60633	Fournitures de voirie	4 000,00	2 500,00	2 500,00
60636	Vêtements de travail	4 500,00	4 500,00	4 500,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	5 500,00	5 000,00	5 000,00
6067	Fournitures scolaires	6 500,00	6 000,00	6 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	2 000,00	2 000,00
6135	Locations mobilières	9 000,00	19 000,00	19 000,00
61521	Entretien terrains	19 000,00	20 000,00	20 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	36 000,00	40 040,59	40 040,59
615231	Entretien, réparations voiries	42 500,00	35 000,00	35 000,00
61524	Entretien bois et forêts	2 100,00	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	18 000,00	18 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	6 500,00	6 500,00
6156	Maintenance	38 000,00	38 000,00	38 000,00
6161	Multirisques	15 700,00	16 900,00	16 900,00
6182	Documentation générale et technique	2 500,00	2 000,00	2 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	7 200,00	7 000,00	7 000,00
6188	Autres frais divers	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	4 800,00	2 500,00	2 500,00
6228	Divers	10 000,00	6 000,00	6 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	500,00	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	6 049,94	6 000,00	6 000,00
6248	Divers	640,00	640,00	640,00
6251	Voyages et déplacements	700,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	3 400,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	15 000,00	20 000,00	20 000,00
627	Services bancaires et assimilés	900,00	900,00	900,00
6281	Concours divers (cotisations)	700,00	700,00	700,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	260,00	260,00	260,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	5 900,00	5 900,00	5 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	977 440,00	988 924,00	988 924,00
6218	Autre personnel extérieur	1 300,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	13 490,00	14 200,00	14 200,00
6411	Personnel titulaire	572 000,00	603 000,00	603 000,00
6413	Personnel non titulaire	48 000,00	47 000,00	47 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	21 500,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	18 500,00	6 500,00	6 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	103 000,00	108 000,00	108 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	151 000,00	157 000,00	157 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 300,00	2 000,00	2 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	37 850,00	42 000,00	42 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 900,00	2 000,00	2 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	5 100,00	5 724,00	5 724,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	1 500,00	1 500,00
014	Atténuations de produits	22 501,00	22 501,00	22 501,00
739211	Attributions de compensation	22 501,00	22 501,00	22 501,00
65	Autres charges de gestion courante	144 258,00	183 362,00	183 362,00
6531	Indemnités	45 960,00	46 400,00	46 400,00
6533	Cotisations de retraite	1 970,00	1 950,00	1 950,00
6535	Formation	300,00	300,00	300,00
6542	Créances éteintes	200,00	200,00	200,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	49 447,00	90 012,00	90 012,00
6558	Autres contributions obligatoires	481,00	500,00	500,00
6574	Subv. fonct. Associat ^o , personnes privée	45 900,00	44 000,00	44 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 690 048,94	1 748 075,59	1 748 075,59
66	Charges financières (b)	52 100,00	50 000,00	50 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	52 100,00	50 000,00	50 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	101 500,00	78 531,00	78 531,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	3 500,00	3 500,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	1 000,00	75 031,00	75 031,00
678	Autres charges exceptionnelles	100 000,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	94 900,00	97 700,00	97 700,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 938 548,94	1 974 306,59	1 974 306,59
023	Virement à la section d'investissement	223 000,00	225 000,00	225 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	13 050,00	6 681,00	6 681,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	13 050,00	6 681,00	6 681,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		236 050,00	231 681,00	231 681,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		236 050,00	231 681,00	231 681,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 174 598,94	2 205 987,59	2 205 987,59

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 205 987,59
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	26 969,00	52 989,00	52 989,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	26 000,00	51 000,00	51 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	969,00	1 989,00	1 989,00
70	Produits services, domaine et ventes div	155 500,00	158 500,00	158 500,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	600,00	600,00	600,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	7 500,00	6 000,00	6 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	1 500,00	1 000,00	1 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	65 000,00	65 000,00	65 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	23 000,00	28 000,00	28 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	7 900,00	7 900,00	7 900,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
73	Impôts et taxes	1 216 061,00	1 281 113,00	1 281 113,00
73111	Impôts directs locaux	1 083 582,00	1 127 413,00	1 127 413,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	0,00	8 700,00	8 700,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	33 875,00	39 000,00	39 000,00
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	0,00	30 000,00	30 000,00
7334	Taxes sur les passagers	35 000,00	0,00	0,00
7344	Taxes sur les déchets stockés	53 000,00	53 000,00	53 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	0,00	23 000,00	23 000,00
7388	Autres taxes diverses	10 604,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	387 837,00	369 378,00	369 378,00
7411	Dotation forfaitaire	160 097,00	157 871,00	157 871,00
74121	Dotation de solidarité rurale	50 485,00	51 234,00	51 234,00
74127	Dotation nationale de péréquation	37 369,00	39 013,00	39 013,00
744	FCTVA	6 000,00	7 500,00	7 500,00
74718	Autres participations Etat	11 000,00	5 000,00	5 000,00
74741	Participat° Communes du GFP	11 800,00	11 500,00	11 500,00
74758	Participat° Autres groupements	8 321,00	21 795,00	21 795,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	55 000,00	50 000,00	50 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	7 502,00	14 965,00	14 965,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	29 263,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	11 000,00	10 500,00	10 500,00
75	Autres produits de gestion courante	18 000,00	19 100,00	19 100,00
752	Revenus des immeubles	18 000,00	19 100,00	19 100,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 804 367,00	1 881 080,00	1 881 080,00
76	Produits financiers (b)	1 052,00	716,00	716,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	1 052,00	716,00	716,00
77	Produits exceptionnels (c)	3 900,00	4 191,00	4 191,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	3 900,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	316,00	316,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	3 875,00	3 875,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 809 319,00	1 885 987,00	1 885 987,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
722	Immobilisations corporelles	10 000,00	10 000,00	10 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 819 319,00	1 895 987,00	1 895 987,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	310 000,59
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 205 987,59
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	27 694,00	-4 395,82	-4 395,82
202	Frais réalisat° documents urbanisme	7 255,00	904,18	904,18
2031	Frais d'études	18 000,00	-6 000,00	-6 000,00
2051	Concessions, droits similaires	2 439,00	700,00	700,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	439 723,00	215 855,00	215 855,00
2111	Terrains nus	44 135,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	10 000,00	12 000,00	12 000,00
21312	Bâtiments scolaires	8 000,00	16 000,00	16 000,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	8 000,00	8 000,00
21318	Autres bâtiments publics	64 959,00	30 126,00	30 126,00
2151	Réseaux de voirie	212 781,00	131 356,00	131 356,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	5 000,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	27 500,00	6 000,00	6 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	700,00	700,00
2184	Mobilier	1 132,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	64 216,00	11 673,00	11 673,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	534 917,97	35 500,00	35 500,00
2313	Constructions	534 917,97	35 500,00	35 500,00
2017001	Opération d'équipement n° 2017001 (5)	345 352,00	5 250,00	5 250,00
2017002	Opération d'équipement n° 2017002 (5)	143 300,00	0,00	0,00
2018001	Opération d'équipement n° 2018001 (5)	809 775,00	3 843,00	3 843,00
Total des dépenses d'équipement		2 300 761,97	256 052,18	256 052,18
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	512 000,00	429 000,00	429 000,00
1641	Emprunts en euros	512 000,00	429 000,00	429 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	46 499,00	46 499,00	46 499,00
27638	Créance Autres établissements publics	46 499,00	46 499,00	46 499,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		558 499,00	475 499,00	475 499,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 859 260,97	731 551,18	731 551,18
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
21312	Bâtiments scolaires	10 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	198 045,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	2 010,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	44 610,00	0,00	0,00
2313	Constructions	151 425,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		208 045,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 067 305,97	741 551,18	741 551,18

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	392 174,00
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	72 122,82
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 205 848,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 130 357,00	85 924,00	85 924,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	105 888,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	317 462,00	15 589,00	15 589,00
1323	Subv. non transf. Départements	21 580,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	5 373,00	3 765,00	3 765,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	13 283,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	654 237,00	66 570,00	66 570,00
1342	Amendes de police non transférable	12 534,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 000 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 000 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 130 357,00	85 924,00	85 924,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	865 354,87	426 209,00	426 209,00
10222	FCTVA	265 000,00	242 000,00	242 000,00
10226	Taxe d'aménagement	28 000,00	25 000,00	25 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	572 354,87	159 209,00	159 209,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 820,00	8 157,00	8 157,00
276358	Créance Autres groupements	7 820,00	8 157,00	8 157,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 500,00	17 500,00	17 500,00
Total des recettes financières		893 674,87	451 866,00	451 866,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 024 031,87	537 790,00	537 790,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	223 000,00	225 000,00	225 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	13 050,00	6 681,00	6 681,00
28031	Frais d'études	6 367,00	1 432,00	1 432,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	6 683,00	1 630,00	1 630,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	3 619,00	3 619,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		236 050,00	231 681,00	231 681,00
041	Opérations patrimoniales (9)	198 045,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	161 029,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	4 616,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	32 400,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		434 095,00	231 681,00	231 681,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 458 126,87	769 471,00	769 471,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	436 377,00
-----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 205 848,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2017001 (1)
LIBELLE : SALLE DE SPECTACLE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		528 045,71	a 12 000,00	5 250,00	b 5 250,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	528 045,71	12 000,00	5 250,00	5 250,00	0,00
2313	Constructions	528 045,71	12 000,00	5 250,00	5 250,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 51 580,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	51 580,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	30 000,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	21 580,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	34 330,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2017002 (1)
LIBELLE : RENOVATION MAIRIE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		172 405,46	a 5 100,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 120,51	2 261,00	-2 261,00	-2 261,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	16 120,51	2 261,00	-2 261,00	-2 261,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	156 284,95	2 839,00	2 261,00	2 261,00	0,00
2313	Constructions	156 284,95	2 839,00	2 261,00	2 261,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-5 100,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2018001 (1)
LIBELLE : ENTREE NORD - AMENAGEMENT PAYSAGER

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		688 920,27	a 123 524,00	3 843,00	b 3 843,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	688 920,27	123 524,00	3 843,00	3 843,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	688 920,27	123 524,00	3 843,00	3 843,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 190 587,00	d 58 000,00
13	Subventions d'investissement	190 587,00	58 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	114 263,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	76 324,00	58 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	121 220,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 470 108,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 470 108,00									
00001787905	LA BANQUE POSTALE TPG CDC	19/12/2012 02/10/2006	2012-12-19 2006-10-02	01/03/2014 01/05/2007	100 000,00 650 000,00	F F		4,170 4,630	4,170 4,630	EURO EURO	A A	C C	N N	A-1 A-1
	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	01/09/2005	2005-09-01	05/09/2006	100 000,00	F		3,500	3,500	EURO	A	C	N	A-1
	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	01/01/2020	2020-01-01	10/10/2020	400 000,00	F		1,140	1,140	EURO	T	X Autres	N	A-1
51009525352	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	19/06/2003	2003-06-19	05/08/2004	116 400,00	F		4,300	4,300	EURO	A	C	N	A-1
51025463014	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	06/02/2006	2006-02-06	05/06/2007	130 000,00	F		2,400	2,400	EURO	A	C	N	A-1
51078043467	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	14/12/2010	2010-12-14	10/06/2012	90 000,00	F		3,200	3,200	EURO	A	C	N	A-1
51198044801	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	17/10/2002	2002-10-17	05/12/2003	138 000,00	F		4,960	4,960	EURO	A	C	N	A-1
51214548801	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	09/12/2002	2002-12-09	05/03/2004	68 600,00	F		0,149	0,149	EURO	A	C	N	A-1
51214612801	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	09/12/2002	2002-12-09	05/03/2004	62 800,00	F		0,149	0,149	EURO	A	C	N	A-1
7027173	CAISSE EPARGNE MIDI PYRENEES	29/08/2006	2006-08-29	25/11/2007	65 000,00	F		3,500	3,500	EURO	A	C	N	A-1
7494562	TPG CDC	08/12/2008	2008-12-08	23/06/2009	40 000,00	F		4,770	4,770	EURO	A	C	N	A-1
MON241563EUR/0252165	CRCAM PYRENEES GASCOGNE	29/06/2006	2006-08-24	01/01/2007	230 000,00	F		3,431	3,431	EURO	T	X Autres	N	A-1
MON281951EUR	LA BANQUE POSTALE	17/12/2013	2013-12-17	01/03/2015	100 000,00	F		3,690	3,690	EURO	A	C	N	A-1
MON501953EUR	LA BANQUE POSTALE	03/12/2014	2015-02-01	01/06/2015	129 000,00	F		2,090	2,090	EURO	T	X Autres	N	A-1
mon210132eur/0214724	DEXIA CLF	28/04/2003	2003-04-28	01/03/2004	50 308,00	F		4,850	4,850	EURO	A	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

MAIRIE DE PAVIE - MAIRIE DE PAVIE - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 470 108,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 454 642,62					114 405,67	41 795,28	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 454 642,62					114 405,67	41 795,28	0,00	0,00
00001787905	N	0,00	A-1	53 333,31	8,00	F		4,170	6 666,67	2 224,00	0,00	0,00
51009525352	N	0,00	A-1	544 749,41	36,00	F		4,250	6 509,01	25 221,90	0,00	0,00
51025463014	N	0,00	A-1	31 768,37	5,00	F		3,500	5 924,22	1 111,89	0,00	0,00
51078043467	N	0,00	A-1	398 327,98	19,75	F		1,140	18 088,94	4 014,60	0,00	0,00
51198044801	N	0,00	A-1	24 265,76	3,00	F		4,300	7 750,55	1 050,43	0,00	0,00
51214548801	N	0,00	A-1	43 966,48	6,00	F		2,400	7 327,74	0,00	0,00	0,00
51214612801	N	0,00	A-1	56 386,68	11,00	F		3,200	4 357,45	1 804,37	0,00	0,00
7027173	N	0,00	A-1	20 532,03	2,00	F		4,960	10 017,56	1 018,39	0,00	0,00
7494562	N	0,00	A-1	33 922,56	13,00	F		3,250	2 586,19	50,54	0,00	0,00
MON241563EUR/0252165	N	0,00	A-1	31 040,14	13,00	F		0,149	2 366,43	57,13	0,00	0,00
MON281951EUR	N	0,00	A-1	5 452,76	1,00	F		3,500	5 452,76	190,87	0,00	0,00
MON501953EUR	N	0,00	A-1	10 131,29	3,00	F		4,770	3 221,03	483,26	0,00	0,00
mon210132eur/0214724	N	0,00	A-1	44 049,64	6,00	F		3,431	15 755,16	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE PAVIE - MAIRIE DE PAVIE - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 454 642,62					114 405,67	41 795,28	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	19	0	0	0	0
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	2 232 090,71	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0 €	2021-01-01

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		429 000,00	I 429 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		429 000,00	429 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	429 000,00	429 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	429 000,00	392 174,00	72 122,82	893 296,82

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		524 338,00	III 524 338,00
Ressources propres externes de l'année (a)		275 157,00	275 157,00
10222	FCTVA	242 000,00	242 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	25 000,00	25 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
276358	Créance Autres groupements	8 157,00	8 157,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		249 181,00	249 181,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	1 432,00	1 432,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	1 630,00	1 630,00
28051	Concessions et droits similaires	3 619,00	3 619,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	17 500,00	17 500,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	225 000,00	225 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	524 338,00	436 377,00	0,00	159 209,00	1 119 924,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	893 296,82
Ressources propres disponibles	IV	1 119 924,00
Solde	V = IV – II (6)	226 627,18

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					3 370 855,54	1 027 383,98										5 150,06	28 241,30	
OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS	2011	C	PLUS 01 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL 3 LOGTS RUE DES SOURCES	TPG CDC	269 000,00	113 991,34	32,00	A	F		2,850	F		2,850	A-1	EURO	206,12	2 279,03
OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS	2011	C	PLAI 0 1PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION 1 LOGT RUE DES SOURCES	TPG CDC	105 000,00	44 462,07	32,00	A	F		2,050	F		2,050	A-1	EURO	121,73	1 018,84
OFFICE PUBLIC HABITAT DU GERS	2011	C	PLUS 02 PRET LOCATIF USAGE SOCIAL 4 LOGTS LA FONTAINE	TPG CDC	29 825,00	13 292,99	42,00	A	F		2,850	F		2,850	A-1	EURO	122,19	171,49
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	C		TPG CDC	500 000,00	44 935,86	0,00	A	F		0,000	F		0,000	A-1		103,42	0,00
OFFICE PUBLIC HABITAT GERS	2017	C		TPG CDC	10 000,00	9 857,94	0,00	A	F		0,000	F		0,000	A-1		57,48	0,00
SA GASCONNE HLM DU GERS	2016	C	PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	TPG CDC	617 552,50	54 381,47	32,00	A	F		1,010	F		1,010	A-1	EURO	732,14	1 489,66

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA GASCONNE HLM DU GERS	2013	C	PLAI 02 PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	TPG CDC	32 000,00	2 779,25	43,00	A	F		0,450	F		0,450	A-1	EURO	6,97	58,61
SA GASCONNE HLM DU GERS	2012	C	PLAI 02 PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	TPG CDC	200 000,00	16 815,69	33,00	A	F		0,540	F		0,540	A-1	EURO	92,23	466,80
SA GASCONNE HLM DU GERS	2007	X Autres	GIPLA 01 PLA	TPG CDC	180 000,00	61 326,09	10,00	A	F		0,480	F		0,480	A-1	EURO	259,92	5 965,30
SA GASCONNE HLM DU GERS	2007	X Autres	GAPLA 01 GLOB PRETS LOC AID H	TPG CDC	166 462,59	12 006,65	10,00	A	F		1,420	F		1,420	A-1	EURO	148,72	1 130,45
SA GASCONNE HLM DU GERS	2007	C	GIPLA 01 PLA indexé IPC	TPG CDC	180 000,00	64 743,36	0,00	A	F		0,480	F		0,000	A-1		412,91	5 850,22
SA GASCONNE HLM DU GERS	2010	X Autres	PLUS 02 PRET LOCATIF 4 LOGTS LA FONTAINE	TPG CDC	310 373,00	121 995,95	25,00	A	F		2,600	F		2,600	A-1	EURO	1 007,39	3 597,21
SA GASCONNE HLM DU GERS	2010	X Autres	PTHPE 02 THPE 4 LOGTS LA FONTAINE	TPG CDC	29 627,00	11 199,42	25,00	A	F		1,700	F		1,700	A-1	EURO	16,82	371,40
SA GASCONNE HLM DU GERS	2011	X Autres	PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL 4 LOGTS	TPG CDC	20 000,00	1 666,79	31,00	A	F		2,600	F		2,600	A-1	EURO	4,57	36,33
SA GASCONNE HLM GERS	2012	C	PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	TPG CDC	107 000,00	9 522,32	43,00	A	F		1,340	F		1,340	A-1	EURO	128,20	165,14
SA GASCONNE HLM GERS	2006	X Autres	PLUS 01 PRET LOCATIF RUE MARRAST	TPG CDC	300 000,00	130 391,34	21,00	A	F		0,700	F		0,700	A-1	EURO	787,35	5 640,82
SA HLM ALTEAL	2019	C	PLAI 02 PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	TPG CDC	35 372,50	35 372,50	0,00	A	F		0,000	F		0,000	A-1		44,19	0,00
SA HLM ALTEAL	2019	C	PLAI 02 PRET LOCATIF	TPG CDC	114 376,96	114 376,96	0,00	A	F		0,000	F		0,000	A-1		142,89	0,00
SA HLM ALTEAL	2019	C	PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	TPG CDC	114 774,79	114 774,79	0,00	A	F		0,000	F		0,000	A-1		525,77	0,00
SA HLM ALTEAL	2019	C	PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	TPG CDC	35 491,20	35 491,20	0,00	A	F		0,000	F		0,000	A-1		162,58	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM ALTEAL	2019	X Autres	PLUS 17 PLUS TF AMORT CONST	TPG CDC	14 000,00	14 000,00	0,00	A	F		0,000	F		0,000	A-1		66,47	0,00
TOTAL GENERAL					3 370 855,54	1 027 383,98											5 150,06	28 241,30

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574		Subvention	ADDA 32	Autre personne de droit public	400,00
6574		Subvention	Association don d'organes et tissus humains	Autre personne de droit public	100,00
6574		Subvention	Association soins palliatifs	Autre personne de droit public	100,00
6574		Subvention	Avenirs et traditions	Autre personne de droit public	1 250,00
6574		Subvention	Banque alimentaire	Autre personne de droit public	100,00
6574		Subvention	Football club pavien	Autre personne de droit public	2 500,00
6574		Subvention	Foyer rural de Pavie	Autre personne de droit public	17 569,00
6574		Subvention	Ligue contre le cancer	Autre personne de droit public	400,00
6574		Subvention	Ligue enseignement Gers - FALEP	Autre personne de droit public	250,00
6574		Subvention	Parents élèves FCPE	Autre personne de droit public	100,00
6574		Subvention	Restaurants du cœur	Autre personne de droit public	100,00
6574		Subvention	Téléthon	Autre personne de droit public	500,00
6574		Subvention	Union nationale de familles et amis de personnes m	Autre personne de droit public	100,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint administratif territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial principal de 1re classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		12,00	5,00	17,00	12,83	2,80	15,63
Adjoint technique	C	0,00	2,00	2,00	0,26	0,80	1,06
Adjoint technique territorial	C	4,00	1,00	5,00	4,77	0,00	4,77
Adjoint technique territorial principal de 1re classe	C	0,00	1,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Adjoint technique territorial principal de 2e classe	C	6,00	0,00	6,00	5,00	1,00	6,00
Agent de Maitrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maitrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		3,00	1,00	4,00	3,70	0,00	3,70
Agent spécialisé principal de 1re classe des écoles maternelles	C	3,00	1,00	4,00	3,70	0,00	3,70
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	1,00	1,00	0,51	0,00	0,51
Assistant de Conservation Principal de 1ère Classe	B	0,00	1,00	1,00	0,51	0,00	0,51
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		20,00	7,00	27,00	22,04	2,80	24,84

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

MAIRIE DE PAVIE - MAIRIE DE PAVIE - BP - 2021

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				2 830,86		
Adjoint technique	C	TECH	0	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial principal de 2e classe	C	TECH	0	2 830,86	A Autres	A Contractuel
Agent de maîtrise	C	TECH	0	0,00	3-a°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				2 830,86		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	1 439 635,00	0,00	62,08	0,00	1 439 635,00	0,00
TFPNB	48 746,00	0,00	99,89	0,00	48 746,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1 488 381,00	0,00			1 488 381,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

IV ANNEXES
D2 - ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 18
 Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES :
 Pour : 18
 Contre : -
 Abstentions : -


Date de convocation : 08/04/2021

Présenté par Le Maire,
 A PAVIE, le 13 avril 2021

Le Maire  

Délibéré par Le Conseil Municipal en session ordinaire,

A PAVIE, le 13 avril 2021
 Les membres du Conseil
 Municipal,

BLAY Jean-Michel 	CARAYOL Claudine 	FAUBEC Jacques 
VERDIER Marie-Christine 	REGNAUT Jean-Marc 	ALMEIDA Oriane 
AUTIE Jean-Marc 	BRUNEL Isabelle 	DAREUX Martine 
DENEITS Alexandre 	DUTREY Géraldine 	GABRIEL Jacques 
KHABBAL Redouane 	LALANNE-BAJON Brigitte 	SAGOT Alexandra 
SENTEX Philippe 	SICARD Ludovic 	TORNE Charlotte 
ZAMPIERI Eric		

Certifié exécutoire par Le Maire compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/05/2021
 le la publication, le 05/05/2021

A PAVIE, le 05/05/2021